

Notice d'information en matière d'usage des outils d'intelligence artificielle par INCO Ventures

1. Objet de la notice

La présente notice a pour objet d'informer, en toute transparence, **toute personne, physique ou morale, amenée à transmettre des données à INCO Ventures** — notamment les sociétés cibles approchées ou analysées dans le cadre du sourcing, les sociétés en portefeuille des fonds gérés, leurs dirigeants, mandataires et représentants, ainsi que, plus généralement, tout tiers communiquant des informations à INCO Ventures — de ce que les données ainsi transmises, quel qu'en soit le type, sont susceptibles d'être traitées au moyen d'outils d'intelligence artificielle (ci-après « **outils d'IA** »). Elle précise les finalités de ce traitement, les garanties de sécurité et de confidentialité mises en place, ainsi que le cadre juridique applicable.^[1]

Elle s'inscrit dans la démarche de conformité d'INCO Ventures en sa qualité de société de gestion de portefeuille régulée par l'AMF et de responsable de traitement au sens du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

2. Données concernées

Dans le cadre de ses activités de sourcing, d'analyse, de gestion de fonds et de suivi des participations, INCO Ventures reçoit et traite des données de natures diverses, parmi lesquelles :

- des données stratégiques, financières, comptables et opérationnelles (états financiers, business plans , indicateurs de performance) ;
- des données d'impact et extra-financières (indicateurs ESG, données de mesure d'impact) ;
- des documents juridiques et contractuels ;
- des données à caractère personnel relatives aux dirigeants, mandataires sociaux et, le cas échéant, à des salariés ou autres personnes physiques (identité, coordonnées, fonctions). ^[2]

Les personnes transmettant des données à INCO Ventures sont invitées à ne communiquer que les données strictement nécessaires aux finalités poursuivies et à signaler toute donnée présentant une sensibilité particulière (secret des affaires renforcé, catégories particulières de données personnelles), afin que des mesures adaptées soient appliquées.

INCO VENTURES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-19000013 en date du 11/03/2019

SAS au capital de 160 000 € - RCS Paris 832 283 766

Siège Social : 20 rue Clavel - 75019 Paris

3. Finalités du recours aux outils d'IA

Les outils d'IA sont mobilisés comme outils d'aide et de productivité, à l'appui des activités d'INCO Ventures :

- **Gestion** : analyse de dossiers d'investissement, synthèse de documents, préparation de reporting et de valorisations, aide à la rédaction de notes.
- **Juridique** : analyse, synthèse et aide à la rédaction de documents juridiques et contractuels, réalisation de due diligences, gestion des relations précontractuelles et contractuelles, appui au respect des obligations légales et réglementaires et, le cas échéant, à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits.
- **Conformité et fonctions de contrôle** : revue documentaire, aide à la structuration de procédures et de notes internes.
- **Fonctions support** : appui aux activités RH, finance et communication (rédaction, synthèse, traitement de documents).

Les outils d'IA n'interviennent qu'en appui. Ils ne se substituent pas au jugement professionnel et **aucune décision d'investissement ou de gestion n'est prise de manière automatisée** : les décisions demeurent prises par les personnes habilitées d'INCO Ventures, dans le respect de ses obligations professionnelles et réglementaires, notamment en matière de gouvernance et de traçabilité.^[8]

4. Prestataires et environnement technique

INCO Ventures recourt à des outils d'intelligence artificielle fournis par des prestataires spécialisés, sélectionnés de manière à ce qu'ils présentent **des engagements suffisants en matière de sécurité et de confidentialité**. INCO Ventures s'assure que les garanties offertes par ces prestataires sont suffisantes et conformes aux exigences légales et réglementaires applicables, ainsi qu'à ses propres exigences internes de protection des données.

INCO Ventures déploie ses meilleurs efforts, dans des conditions commercialement raisonnables, pour préserver la sécurité et la confidentialité des données qui lui sont transmises et qui sont traitées au moyen de ces outils.

Lorsque des données à caractère personnel sont concernées, ces relations sont encadrées par un accord de traitement des données (Data Processing Agreement) conforme aux exigences de l'article 28 du RGPD, précisant notamment les finalités, la durée et la nature des traitements ainsi que les obligations du prestataire en matière de protection des données.^[3]

5. Garanties de sécurité et de confidentialité

INCO Ventures met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées et déploie ses meilleurs efforts pour protéger les données traitées au moyen des outils d'IA contre tout accès, divulgation, altération ou destruction non autorisés. Les principales garanties sont les suivantes :^[4]

INCO VENTURES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-19000013 en date du 11/03/2019

SAS au capital de 160 000 € - RCS Paris 832 283 766

Siège Social : 20 rue Clavel - 75019 Paris

- **Non-utilisation des données pour l'entraînement des modèles.** INCO Ventures privilégie des conditions contractuelles aux termes desquelles les contenus transmis ne sont pas utilisés par le prestataire pour entraîner ses modèles.
- **Revue systématique des conditions contractuelles.** Avant tout recours à un outil d'IA, INCO Ventures procède à une revue des conditions générales d'utilisation (terms of service) et de la politique de confidentialité (privacy policy) imposées par l'outil, afin de s'assurer de leur conformité avec ses exigences de sécurité et de protection des données. INCO Ventures veille en particulier à ce qu'un accord de traitement des données (Data Processing Agreement) soit mis à disposition ou conclu, et en examine les termes.
- **Durée de conservation maîtrisée.** Les paramètres de conservation des données sont définis au plus juste et, lorsque cela est possible, une option de non-conservation des données (« Zero Data Retention ») est privilégiée.
- **Mesures techniques et organisationnelles.** Contrôle des accès, sensibilisation des collaborateurs et règles internes d'usage encadrent l'utilisation des outils d'IA au sein d'INCO Ventures.

Ces garanties s'inscrivent dans la démarche de sécurité des systèmes d'information d'INCO Ventures, en cohérence avec les bonnes pratiques de référence (notamment ISO/IEC 27001) et la maîtrise des risques liés aux prestataires. Aucun système d'information n'étant toutefois parfaitement inviolable, une sécurité absolue ne peut être garantie ; INCO Ventures s'engage à mettre en œuvre les diligences appropriées et à réagir sans délai en cas d'incident de sécurité.

6. Localisation des données et transferts

INCO Ventures privilégie le stockage et le traitement des données au sein de l'Union européenne.

Lorsqu'un transfert de données en dehors de l'Espace économique européen s'avère nécessaire, INCO Ventures s'assure que ce transfert est réalisé conformément au RGPD et qu'il est entouré de garanties appropriées, en particulier les clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne.^[5]

7. Cadre juridique applicable

7.1 Protection des données personnelles (RGPD)

INCO Ventures agit en qualité de responsable de traitement. Les traitements reposent sur une base légale appropriée^[2], font l'objet d'une information des personnes concernées^[1], sont encadrés par un acte de sous-traitance^[3] et sont assortis de mesures de sécurité adaptées.^[4]

INCO VENTURES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-19000013 en date du 11/03/2019

SAS au capital de 160 000 € - RCS Paris 832 283 766

Siège Social : 20 rue Clavel - 75019 Paris

7.2 Règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act)

INCO Ventures intervient en qualité de « **déployeur** » de systèmes d'IA à usage général. À ce titre, elle veille à un usage encadré, transparent et supervisé de ces outils, et au développement de la maîtrise de l'IA (« AI literacy ») au sein de ses équipes.^{[6][7]}

Les usages décrits dans la présente notice relèvent de l'aide à la productivité et ne constituent pas, en principe, des systèmes d'IA « à haut risque » au sens du règlement. Toute évolution des usages fera l'objet d'une analyse spécifique.

8. Gouvernance et intervention humaine

INCO Ventures recourt aux outils d'IA comme outils d'assistance au service de ses équipes, sans jamais se substituer à leur expertise ni à leur responsabilité.

Les équipes définissent le cadre et les objectifs, formulent et orientent les demandes, exercent leur jugement professionnel et évaluent de manière critique les résultats obtenus, les vérifient, les corrigent et les adaptent au contexte. Les productions issues de l'IA font systématiquement l'objet d'une validation de l'équipe avant toute utilisation ou diffusion. Les décisions et la responsabilité demeurent exclusivement entre les mains des équipes d'INCO Ventures. Le recours à l'IA s'inscrit ainsi dans une logique d'« humain dans la boucle » (human in the loop) de bout en bout.

Conformément à ses obligations de société de gestion régulée par l'AMF, INCO Ventures préserve la traçabilité des décisions d'investissement et de gestion, lesquelles relèvent exclusivement des personnes habilitées, et gère les éventuels conflits d'intérêts selon son programme de conformité interne.

9. Droits des personnes concernées

Les personnes physiques dont les données à caractère personnel sont traitées disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, le cas échéant, à la portabilité de leurs données.^[9] Ces droits peuvent être exercés auprès d'INCO Ventures aux coordonnées indiquées ci-dessous. Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

10. Contact

Pour toute question relative à la présente notice ou à l'exercice des droits mentionnés ci-dessus : *Eloïc Koudoyor, Responsable Compliance, Juridique et Middle Office, INCO Ventures*

11. Entrée en vigueur et mise à jour

La présente notice *entre en vigueur le 01 juillet 2026* et est publiée sur le site internet d'INCO Ventures. Elle est susceptible d'être mise à jour pour tenir compte de l'évolution des outils utilisés, des pratiques internes et du cadre réglementaire applicable. La version en vigueur est celle publiée sur le site internet d'INCO Ventures.

Références juridiques

[1] Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), articles 13 et 14 (information des personnes concernées) et article 12 (transparence).

[2] RGPD, article 6 (licéité du traitement) ; le cas échéant, article 9 pour les catégories particulières de données.

[3] RGPD, article 28 (recours à un sous-traitant encadré par un acte juridique — Data Processing Agreement / DPA).

[4] RGPD, article 32 (sécurité du traitement : mesures techniques et organisationnelles appropriées).

[5] RGPD, chapitre V, articles 44 à 49, et notamment article 46-2-c (clauses contractuelles types de la Commission européenne).

[6] Règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (« AI Act »). INCO Ventures intervient en qualité de « déployeur » au sens de l'article 3.

[7] AI Act, article 4 (maîtrise de l'IA / « AI literacy »), applicable depuis le 2 février 2025, et article 50 (obligations de transparence).

[8] RGPD, article 22 (décision individuelle automatisée) ; les décisions d'investissement et de gestion demeurent prises par les personnes habilitées d'INCO Ventures.

[9] RGPD, articles 15 à 22 (droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et à la portabilité).

INCO VENTURES

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-19000013 en date du 11/03/2019

SAS au capital de 160 000 € - RCS Paris 832 283 766

Siège Social : 20 rue Clavel – 75019 Paris